

Une mise célèbre

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 13

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178004>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT. (anc de port).

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Une mise célèbre.

C'était lundi 20 février 1864.

Trois heures sonnaient à la vieille horloge de l'hôtel de ville, et devant ce palais communal stationnait une foule qui s'engouffra bientôt dans le grand escalier.

Qu'était-il survenu?... qu'allait-il se passer?...

L'autorité municipale avait-elle démerité de ses administrés et était-elle en face d'une insurrection?

Ou voulait-on, vu les attaques dont elle a été l'objet dernièrement, lui donner un témoignage éclatant de la sympathie générale?

Allait-on, comme on le fait aux Tuileries le jour de l'an ou à l'occasion de la naissance d'un prince, apposer une signature de déférence et de dévouement sur le registre des humbles serviteurs?...

Non, il s'agissait tout simplement d'une mise publique; mais l'importance qu'on y attachait était toute naturelle.

Depuis longtemps les Lausannois désiraient faire l'acquisition d'une propriété qui offrit à la fois les agréments de la ville et de la campagne pour y fonder un grand cercle. — Une occasion unique se présentait. On avait remué ciel et terre; des hommes animés d'une persévérance à toute épreuve, intrépides, infatigables, une formule de souscription à la main, un encrier portatif dans la poche et l'espoir dans le cœur, avaient travaillé avec l'activité la plus admirable à faire souscrire des actions pour l'achat de Beau-Séjour. Ils avaient réussi. Après quinze jours, ils se réunirent et accusèrent ensemble un chiffre de 122,000 fr. ! O vertu récompensée ! O brillant avenir !

On n'était pas au bout.

Mille bruits divers avaient couru la ville. Une société genevoise convoitait Beau-Séjour, dans l'intention d'y installer une pension d'étrangers; de gros capitalistes bâlois viendraient ensevelir sous leurs billets de banque nos pauvres actionnaires; enfin, un riche Lausannois en voulait à tout prix. — Voilà la cause de l'anxiété générale, de la vive curiosité qui portait cette foule à l'hôtel de ville, lundi dernier.

La salle était comble, les bancs craquaient et l'on

entraînait toujours. M. le juge de paix, assis sur son fauteuil, invitait gracieusement le public à se réduire à sa plus simple expression, pour pouvoir caser encore quelques personnes aplaties vers la porte. Le trop plein se déversa dans le vestibule.

— Je prie le public de faire un peu de silence, dit le magistrat, qui avait à ses côtés MM. les assesseurs et le greffier; au-devant, l'huissier, debout et attentif. Il fit ensuite lecture de divers actes, énonçant successivement les différentes phases par lesquelles avait passé Beau-Séjour, les divers Crésus qui l'avaient possédé. Puis suivaient les conditions de la mise, écoutées avec un religieux silence, surtout à cet endroit : « Après la mise, il ne sera admis aucune surenchère. »

— Huissier, reprit le magistrat, veuillez crier cet immeuble au prix de 320,000 fr. L'attention était palpitante. Au fond de la salle, le comité du cercle, assis sur des épines; autour de lui, des souscripteurs et des curieux. A l'autre extrémité, un nuage menaçant.

— Trois cent vingt mille francs, pour la 1^{re}, dit l'huissier; trois cent vingt mille, pour la 2^e, trois cent vingt mille...

Personne ne dit mot : nul n'osait attaquer l'ennemi !

— Trois cent vingt mille francs pour la 1^{re}...

— *Cinq cents !!* dit une voix forte et métallique comme un sac d'écus que le garçon de caisse jette sur le comptoir.

— Trois cent vingt mille cinq cents, pour la 1^{re}; trois cent vingt mille cinq cents pour la 2^e...

— *Vingt-un mille*, fit une voix douce et timide.

Le sac d'écus sonna encore quelques fois avec force, et d'enchère en enchère on arriva à 355,000 fr. Enfin, les écus tombèrent au fond du sac; la voix douce et timide ajouta cinq cents francs, l'huissier cria trois fois, et le mot *adjudé* tomba sur les amis du cercle comme les cailloux sur le camp d'Israël. — Des bravos éclatèrent, et la foule se retira éivrée à la fois d'étonnement et de joie. Par une heureuse coïncidence, une musique ambulante, arrêtée devant l'hôtel-de-ville, attaquait en ce moment un air triomphant!...

Vous le tenez, Messieurs; gardez-le bien!

L. M.